



Panorama affaires publiques des actualités du monde de la santé

Semaine du 10 juillet 2023

EN RÉSUMÉ

MERCREDI 12 JUILLET

- Mme Agnès FIRMIN LE BODO, ministre déléguée chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé, effectuera cet après-midi un déplacement en Seine-et-Marne sur l'accès aux soins, puis participera à une réunion avec le groupe de travail des soignants sur le thème de la fin de vie, avant d'assister au cocktail de fin de session du groupe Renaissance puis à celui du groupe Horizons.

JEUDI 13 JUILLET

- Mme Sylvie RETAILLEAU, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, participera aujourd'hui à un déjeuner de travail avec MM. François BRAUN, ministre de la Santé et de la Prévention, Roland LESCURE, ministre délégué chargé de l'Industrie, Manuel TUNON DE LARA et Raymond LE MOIGN à l'occasion de la remise de leur lettre de mission pour la modernisation de la recherche biomédicale. Elle s'entretiendra ensuite avec l'ancien ministre Laurent WAUQUIEZ, président (LR) du conseil régional Auvergne-Rhône Alpes, au sujet des bourses pour les formations sanitaires et sociales de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI).
- M. François BRAUN, ministre de la Santé et de la Prévention, se rendra cet après-midi à l'hôpital Necker – Enfants malades (AP-HP) où il visitera la maternité et le parcours de prise en charge et d'accompagnement des femmes et couples confrontés à une interruption spontanée de grossesse.

Nominations

Mme Myriam QUEMENER, magistrate, avocate générale à la Cour d'appel de Paris, sera déléguée à la protection des données auprès de l'Agence du numérique en santé.

Mme Manon HIRTZ, conseillère presse et communication au cabinet de M. Jean- Christophe COMBE, ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes Handicapées, va se voir confier la direction de la communication de la Délégation interministérielle aux jeux Olympiques et Paralympiques.

INFOS ET CHIFFRES CLÉS

- Hôpital Grand Paris-Nord / DUP:** Le tribunal administratif de Montreuil a annulé hier la déclaration d'utilité publique du futur hôpital Grand Paris-Nord, considérant que "les inconvénients de l'opération l'emportaient sur ses avantages". "L'opération, dont la configuration ne permet pas des évolutions futures, conduisait à une diminution non compensée de l'offre de soins dans un territoire souffrant déjà d'importantes inégalités de santé", relève-t-il, suivant l'avis du rapporteur public, en précisant qu'elle "conduisait à diminuer, à périmètre constant, le nombre de lits d'hospitalisation de 1131 à 941, le nombre de places en ambulatoire de 207 à 173 et le nombre de naissances pouvant être accueillies de 3238 à 2000". L'AP-HP a fait appel et demandé le sursis à exécution de la décision d'annulation, qu'il estime "issue d'un raisonnement à la fois inattendu et contestable".
- Assurance maladie / généralistes :** "Nous avons sans doute mal estimé le malaise de la profession", a déclaré hier dans "Les Echos" le directeur général de la Caisse nationale d'assurance maladie Thomas FATOME. "Je souhaite qu'on se remette autour de la table (...) Nous sommes d'accord pour revaloriser les médecins, et la consultation à 26,50 euros ne doit être qu'une étape", a-t-il explicité. "Et oui, il faut réduire les écarts entre généralistes et spécialistes. Nous n'allons pas reproduire les propositions qui avaient été faites en début d'année", a-t-il précisé.
- Santé mentale / AN :** La santé mentale des femmes demeure une question "considérée comme secondaire" et reste souvent "méconnue", déplore la Délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale dans un rapport qui propose 24 recommandations.
- CCNE / soignants / obligation vaccinale :** Saisi en novembre dernier par le gouvernement de la question de l'obligation vaccinale des professionnels de santé et des professionnels exerçant dans les secteurs sanitaires et médico-sociaux, le Comité national d'éthique (CCNE) distingue deux situations. Dans le contexte "courant", il privilégie le recours à de simples "recommandations vaccinales" (sauf pour des vaccins ayant démontré un très haut rapport bénéfices-risques comme celui contre l'hépatite B qui peut rester obligatoire). "En cas de crise sanitaire mettant potentiellement en péril le système de soins", en présence d'un corpus scientifique solide garantissant l'efficacité (même modérée) et l'innocuité du vaccin concerné, il estime que la décision politique de décider une obligation vaccinale pour les soignants "peut être légitime". En clair, la question de l'obligation vaccinale des soignants ne peut se poser "qu'en dernier recours".
- Enfants / maladie / handicap :** La proposition de loi visant à renforcer la protection des familles d'enfants atteints d'une maladie ou d'un handicap ou victimes d'un accident d'une particulière gravité a été définitivement adoptée hier par le Parlement dans sa version établie en CMP, après un vote successif de l'Assemblée nationale et du Sénat. Il interdit notamment de rompre le contrat de travail d'un salarié pendant un congé de présence parentale, renforce le recours au télétravail pour les salariés dont l'état de santé d'un enfant à charge le justifie, et supprime la condition d'accord explicite du service du contrôle médical pour le renouvellement de l'allocation journalière de présence parentale.